

Le 23 avril 2020

« Émeutes de la faim » : La crise alimentaire doit être évitée en Seine-Saint-Denis

Dans un courriel adressé au préfet de Région le 18 avril dernier, le préfet du département de la Seine-Saint-Denis s'inquiète de potentielles « émeutes de la faim » si la situation actuelle venait à perdurer.

En effet, la crise sanitaire que traverse notre pays a mis en relief de profondes inégalités, contribuant ainsi à créer une crise sociale dont les conséquences à long terme seront dramatiques pour nombre de familles.

De plus, les structures hospitalières ainsi que le système de santé du département souffrent de sous-dotations chroniques, alors même que la précarité des habitants les rendent fragiles face à certaines pathologies.

Le préfet estime ainsi que 15 000 à 20 000 personnes sont en danger immédiat.

Nous ne pouvons que saluer les initiatives qui se déploient, telle la lettre des élus de la Seine-Saint-Denis au Président de la République le 16 avril dernier demandant un plan de redressement de la situation.

De même, nous saluons le dévouement de certaines municipalités, du conseil départemental ainsi que des associations qui organisent la mise à l'abri et mettent en place toute l'aide alimentaire dont ils sont capables. Alors que les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont de plus en plus nombreux au cours de cette crise, les capacités des associations, tant en termes de collectes, de moyens financiers et de mobilisation de bénévoles dont certains sont à risques, s'amoindrissent. Les collectivités ont atteint leurs capacités d'action maximum. Néanmoins, ces engagements ne suffisent pas pour éviter la survenue d'une crise alimentaire.

Les Sénatrices et Sénateurs du groupe CRCE ont été les seuls dans l'hémicycle, à 3h30 ce matin, à nous exprimer contre le projet de loi de finances rectificative du Gouvernement, qui entérine une stratégie libérale en ne faisant contribuer ni les entreprises ni les plus fortunés, et qui s'accompagne d'une aide insuffisante aux populations.

Les alertes se succèdent : élus, associations, personnels de santé, structures d'aide à l'enfance... C'est aujourd'hui le préfet qui propose de doubler la dotation de l'État au département. Nous soutenons cette démarche en faveur de la Seine-Saint-Denis et qui doit s'élargir aux collectivités qui, dans tout le pays, mobilisent des moyens considérables pour être dans la réponse à l'urgence sanitaire et sociale. Les suites et les conséquences de l'épidémie que nous vivons relèvent aussi de la responsabilité de ce Gouvernement, qui doit maintenant agir dans l'intérêt des populations avant tout.

Éliane Assassi
Sénatrice de la Seine-Saint-Denis

Fabien Gay
Sénateur de la Seine-Saint-Denis